

VILLE DE RIGAUD

Séance ordinaire du 13 octobre 2026 à 19 h
10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2026
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 6.1 Opposition au projet de train à grande vitesse – ALTO
 - 6.2 Subvention au COBAVER-VS pour l'éradication de la châtaigne d'eau dans la rivière des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes – Années 2027 à 2029
 - 6.3 Demande d'aide financière – Initiative « Forces francos municipales » – États généraux francophones de l'eau
 - 6.4 Participation au projet de renforcement de la gouvernance et du modèle économique territorial des équipements régionaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
7. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Modification de la résolution 2026-07-211 – Facturation annuelle aux municipalités de la MRC pour les services de sauvetage spécialisé – Hauteur et espace clos
 - 7.2 Modification de la résolution 2026-09-275 – Adjudication de contrat à la suite d'une demande de prix pour un accompagnement pour la stabilisation des talus et des zones inondables – Demande de prix no 2026-DP-STP-042
 - 7.3 Octroi de contrat – Acquisition de lits escamotables et de sacs de couchage – Sécurité civile

- 7.4 Renouvellement du contrat d'appels d'offres numéro 2024-STP-01 pour le marquage de chaussées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 – Première période de renouvellement
- 7.5 Renouvellement du contrat d'appels d'offres numéro 2024-STP-03 pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 – Première période de renouvellement
- 7.6 Renouvellement du contrat d'appels d'offres numéro 2024-STP-07 pour le déneigement et épandage d'abrasifs pour la saison 2027 – Deuxième période de renouvellement
- 7.7 Renouvellement du contrat d'appels d'offres numéro 2025-URB-01 – Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayon ultraviolet (UV) des résidences isolées pour la saison 2027 – Première période de renouvellement
- 7.8 Renouvellement du contrat d'appels d'offres numéro 2025-STP-04 pour la fourniture d'essence ordinaire et diesel pour les véhicules et les équipements motorisés, ainsi que pour le prêt de réservoirs à essence ordinaire et diesel avec pompes, pistolets et système de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 – Première période de renouvellement
- 7.9 Adoption du *Règlement numéro 435-2026 remplaçant le Règlement numéro 412-2024 à caractère provisoire visant à encadrer les travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des étangs d'épuration afin d'y assouplir certaines restrictions*
- 7.10 Adoption du *Règlement numéro 436-2026 remplaçant le Règlement numéro 379-2021 relatif au stationnement (RMH 330)*
- 7.11 *Adoption de la politique de dons et commandites*
- 7.12 Politique et guide de communications
- 7.13 Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs* – Septembre 2026
- 7.14 Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat et des transferts budgétaires – Septembre 2026

7.15 Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 30 septembre 2026 ainsi que le paiement des comptes à payer en date du 14 octobre 2026

7.16 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) de PG Solutions du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027

7.17 Autorisation de lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels en audits financiers pour la Ville de Rigaud

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipal établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur et en espaces clos

8.2 Autorisation de signature – Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) 2026-2030

9. TRAVAUX PUBLICS ET INGÉNIERIE

9.1 Octroi de contrat – Services professionnels pour le réaménagement d'espaces de travail à l'Hôtel-de-Ville (2026-DP-STP-040)

9.2 Octroi de contrat à la suite d'une demande de prix pour l'achat et l'installation d'une lame de déneigement sur le nouveau 6 roues 2026

9.3 Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 – Réseaux privés en eau potable

10. URBANISME

10.1 P.I.I.A. – 110 à 124 rue Saint Viateur (logements 114 et 124) – Modification à l'apparence extérieure du bâtiment

10.2 P.I.I.A. – 92, rue Saint-Pierre – Demande relative à la construction d'une remise

10.3 P.I.I.A. – Lot 3 609 961, chemin de l'Anse – Construction d'une habitation unifamiliale isolée

10.4 P.I.I.A. – Lot 6 611 485 – Demande relative à la construction d'un nouveau bâtiment commercial

10.5 P.I.I.A. – 93-99, rue Saint-Viateur – Demande relative à l'aménagement d'un espace de stationnement résidentielle

- 10.6 P.I.I.A. – 113 À 117 rue Saint-Viateur – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence extérieure

11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

- 11.1 Adoption de la nouvelle politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif
- 11.2 Demande d'aide financière – Fonds pour bâtir des collectivités fortes – Mise à niveau et modernisation des infrastructures sportives municipales
- 11.3 Demande de soutien financier – Entraide des générations (repas partagés)

12. VARIA

13. Période de questions allouée au public

14. Messages des membres du conseil

15. Clôture de la séance

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du président de la séance doit se présenter au microphone et s'identifier en indiquant clairement son nom avant de poser sa question.
2. Lors des séances ordinaires, la préséance est donnée aux questions posées en personne lors de la séance, puis à celles envoyées à l'avance par courriel, puis aux questions posées en direct via les réseaux sociaux de la Ville.
3. La personne appelée au microphone dispose de 5 minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à cette intervention.
4. Les questions sont adressées aux membres du conseil, lesquels peuvent y répondre dans l'immédiat, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit. Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
5. La personne qui pose une question doit utiliser un langage convenable, poli et respectueux.
6. Le président de la séance peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne conformément à l'article 9.11 du *Règlement 432-2026 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*.